

**20 NOVEMBRE 2020, JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE :
SUR FOND DE PANDÉMIE, REINVENTONS L'AVENIR POUR CHAQUE ENFANT !**

Cette année, la Journée mondiale de l'enfance s'inscrit dans un contexte bien particulier. La pandémie mondiale de la Covid-19 fait peser des menaces considérables sur les enfants, sur leur sécurité, leur bien-être, leur avenir et leurs droits.

La crise est non seulement une crise sanitaire mais c'est aussi une crise des droits de l'enfant. Les perturbations de notre société ont de lourdes répercussions sur les plus jeunes et les progrès durement acquis ces 30 dernières années pour faire progresser les droits des enfants risquent d'être mis à mal.

- **Le droit à la santé est menacé :**

Des milliers d'enfants pourraient mourir chaque jour si la pandémie continue à affaiblir les systèmes de santé et à perturber les services de routine.

- **Le droit à l'éducation est malmené :**

Les restrictions de mouvement et les fermetures d'écoles dans certains pays ont coupé les enfants de leurs enseignants, de leurs amis et de leurs communautés. Cela les expose à un risque accru de violence, de mauvais traitements et d'exploitation.

Le confinement a par ailleurs entraîné **un report massif du harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux**. Près de 130 millions d'élèves âgés de 13 à 15 ans (un peu plus d'un sur trois) dans le monde sont victimes de harcèlement.

- **Le droit au bien-être est fragilisé :**

Le nombre d'enfants vivant dans une pauvreté multidimensionnelle a augmenté de 15 % pour atteindre environ 1,2 milliard dans le monde et on compte aujourd'hui, qu'un enfant sur six vit dans l'extrême pauvreté.

- **Le droit à la protection est affaibli :**

Plus de 30 millions d'enfants ont été déplacés par les conflits et le nombre de pays en proie à des conflits violents est le plus élevé qu'il ait été au cours des 30 dernières années.

Dans ce contexte, la célébration le 20 novembre prochain du 31^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) revêt une particulière importance, spécialement dans nos écoles où sont éduqués les citoyens de demain.

UNICEF France remercie par avance les élus de Paris, Ville Amie des Enfants, de mobiliser leurs établissements scolaires autour de cette célébration.

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale et de la

jeunesse, UNICEF met des ressources à la disposition des enseignants du primaire et du secondaire pour aborder les droits de l'enfant.

Sur son site internet my.unicef.fr, Unicef France propose en particulier aux écoles, à leurs directeurs et à leurs enseignants une grande variété d'outils centrés sur la défense des droits des enfants.